



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 04 JUILLET 2023.**

— . . . —

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre juillet, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une session ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 14.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 30 juin 2023.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, PLUVINAGE Sybille, SOARÈS Daniel, BERNARD Laurent, MARIANI Isabelle, D'HALLUIN Florence, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration :

LENNE Thomas donne procuration à HEPNER Delphine, BLANC-GARIN Magali donne procuration à MARIANI Isabelle, GUILLAUME Johann donne procuration à LAUDE Jean-Jacques, CARPENTIER Christophe donne procuration à SOARÈS Daniel, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : SOARÈS Daniel.

Délibération 2023 – 27 :

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'en cas de longue absence d'un agent, le recours à un service intérimaire peut devenir coûteux. Afin de faire quelques économies, Monsieur le Maire propose de recruter des agents contractuels pour les remplacements à longs termes d'agents indisponibles.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal DÉCIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels** dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DE PRÉVOIR** à cette fin **une enveloppe de crédits au budget.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Claude GUINET.



Le secrétaire de séance,

Daniel SOARÈS



Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture et publication sur le site de la commune www.marcoing.fr en date du 05 juillet 2023.